

La Ferme des Tilleuls

Maraîchage bio — Vente directe & AMAP

FACTURE

N° F-2026-2360

Émission : 09 juin 2026

Prestation : 06/06/2026

Échéance : 09/07/2026

Franchise TVA · CA < 85 800 €

ÉMETTEUR

Julien LEROY

Entreprise individuelle — La Ferme des Tilleuls
5 Lieu-dit La Croix Neuve
87000 Démo-sur-Vienne — France

SIRET : 000 000 000 00000 (fictif — démo)
Code APE : 0113Z — Culture de légumes
Franchise en base de TVA — Art. 293 B CGI

CLIENT

SARL Herboristerie des Tilleuls

8 rue des Lilas
75011 Paris — France

SIRET : 000 000 000 00000 (fictif — démo)
TVA intra. : FR 00 000000000
Contact : commandes@exemple.test

Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
Pommes de terre bio Charlotte Sac 5 kg — récolte automne 2026	6	12.00 €	—	72.00 €
Huile essentielle lavande fine bio Distillation vapeur, 10 ml flacon verre ambré	10	42.50 €	—	425.00 €
Tisane lavande-mélisse bio Sachet 50 g, séchage naturel	3	38.00 €	—	114.00 €

Total HT	611.00 €
TVA	Non applicable
Total TTC	611.00 €

TVA non applicable, Article 293 B du CGI. La Ferme des Tilleuls bénéficie du régime de la franchise en base de TVA.

Mode de paiement : virement bancaire sous 30 jours (échéance 09/07/2026)

IBAN : FR76 0000 0000 0000 0000 0000 000 — **BIC :** XXXXXXXXXXXX (fictif — démo)

Référence à porter : F-2026-2360

Pénalités de retard : en cas de retard de paiement, seront appliquées les pénalités au taux minimum légal (3 × taux d'intérêt légal) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L.441-10 Code de commerce). **Pas d'escompte pour paiement anticipé.**

Factur-X : document conforme au profil BASIC (norme européenne EN 16931, obligatoire en France à partir du 1^{er} septembre 2026 pour la réception, 2027-2028 pour l'émission).

Généré par **SelfInvoice** — écosystème MySelf — AGPL-3.0-or-later.

Factur-X BASIC